



STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

COMMENTAIRES

1415 RUE FRANK-CARREL,
BUREAU 275
QUÉBEC (QC) G1N 4N7

COLLABORATION

zec

Regroupement régional
Côte-Nord

zec

Association régionale
Mauricie

zec

Regroupement régional
Saguenay—Lac-St-Jean

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

COMMENTAIRES

La stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) représente une vision importante dont le Québec se dote pour les prochaines années. L'importance économique et culturelle de la faune est indéniable, d'ailleurs sa mise en valeur a été exprimée dès les premières lignes du projet de la SADF.

Malgré l'engagement du Ministre Lessard, à la Table des partenaires de la forêt, de produire une stratégie faunique, nous sommes conscients que la mise sur pied et son entrée en vigueur prendront encore de nombreuses années. Le projet de SADF nie la réalité des zecs pour le plus grand bénéfice de la réalité forestière. Il est malheureux de constater que la SADF place ces deux réalités dans un contexte d'opposition et de confrontation, et que la faune devra encore être considérée comme une contrainte à la mise en valeur des ressources du milieu forestier où seule la réalité forestière doit primer. Dans tous les cas, Zecs Québec est d'avis qu'une stratégie intégrée de la forêt et de la faune serait plus profitable pour assurer la pérennité des écosystèmes québécois considérant que la nature ne départage pas la faune et la flore de la forêt.

Compte tenu de l'importance de ce document et des répercussions que sa mise en œuvre aura sur tous les acteurs impliqués, de près ou de loin, dans le milieu forestier, nous aurions apprécié avoir un délai raisonnable pour faire nos commentaires et ainsi approfondir, avec nos régions, des sujets spécifiques et percutants pour la faune et son habitat.

À la lecture du document, nous constatons avec regret que les gestionnaires de la faune, que sont les zecs, ont beaucoup perdu par rapport à la consultation à laquelle Zecs Québec avait pris part en 2010 et qui avait fait l'objet de nombreux commentaires, non retenus selon notre perception actuelle.

Zecs Québec déplore que la faune soit encore gérée en parallèle à la forêt, même si celle-ci en fait intégralement partie et qu'elle se retrouve désormais au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). La SADF apporte beaucoup de nuances à la manière dont les enjeux fauniques peuvent être introduits. À plusieurs endroits, nous

constatons que des mots tels « dialoguer », « considérer » ou encore « [...] et qui ont été retenus par le Ministère », nous laisse percevoir que très peu d'enjeux ou de préoccupations fauniques seront intégrés. Tout cela amène Zecs Québec à s'interroger sur la réelle mise en œuvre de l'aménagement écosystémique au Québec. Dans la mesure où cette stratégie sera mise de l'avant, nous prévoyons une gestion considérée des ressources et non une gestion intégrée des ressources.

Zecs Québec souligne l'importance de soutenir les partenaires, que sont les zecs, pour contribuer au processus de gestion intégrée des ressources. Sans aucun soutien, ces derniers ne seront pas en mesure de subvenir à la charge de travail supplémentaire actuel qu'occasionne le nouveau régime. Voilà pourquoi Zecs Québec propose la recommandation suivante pour assurer le financement et la pérennité des ressources professionnelles :

Zecs Québec recommande la mise en place d'un fond pour le soutien d'organismes fauniques afin qu'ils soient en mesure de communiquer efficacement et de représenter les intérêts et les valeurs fauniques de leurs communautés.

Zecs Québec recommande l'élaboration d'une stratégie faunique qui permettra une réelle prise en considération des enjeux fauniques dans la mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Zecs Québec envisage que la réalisation de ces recommandations résoudrait de nombreuses problématiques liées aux rapports de forces inégaux entre les bénévoles gestionnaires fauniques et les ingénieurs forestiers de l'industrie et du ministère.

Zecs Québec regrette l'abolition des conférences régionales des élus ainsi que les commissions régionales des ressources naturelles et du territoire puisque ces deux organismes ont mis les bases d'un développement intégré des ressources de leurs régions, et assuraient un volet régional avec une certaine uniformité d'une région à l'autre. En outre, rappelons que ces organismes avaient pour mission la concertation des partenaires

et c'est d'ailleurs dans cette optique que le plan de développement régional intégré des ressources et du territoire a été élaboré.

Les prochaines sections présentent des commentaires généraux et sommaires compte tenu du temps restreint qui nous a été alloué.

DÉFI 1 :

UNE GESTION ET UN AMÉNAGEMENT FORESTIERS QUI INTÈGRENT LES INTÉRÊTS, LES VALEURS ET LES BESOINS DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE DONT LES NATIONS AUTOCHTONES

Zecs Québec voit d'un bon œil :

- La régionalisation et l'importance de la culture forestière
 - La place des régions dans la mise en œuvre de la stratégie autant que l'ensemble du nouveau régime forestier est cruciale. Ce mode de gestion oblige les gens à s'entendre, force les dialogues et favorise les consensus.
- Les Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)
 - La mise en place de ces tables, réunissant tous les intervenants du milieu forestier, favorise les discussions et aide le développement de confiance mutuelle. Ces étapes étant cruciales dans la mise en œuvre d'un aménagement écosystémique des forêts.

Zecs Québec déplore :

- La régionalisation (orientation 1)
 - Malgré que la régionalisation soit un point très fort, l'envers de cette médaille est pourtant bien réel et ce fait sentir à travers tout le réseau des zecs. Étant une question d'individus en place, l'intégration des enjeux des zecs se fait de façon inégale d'une région à l'autre. Pour pallier à cette problématique, Zecs Québec fait la recommandation suivante :

Zecs Québec recommande la mise en place d'un fond pour le soutien d'organismes fauniques afin qu'ils soient en mesure de communiquer efficacement et de représenter les intérêts et les valeurs fauniques de leurs communautés.

- Les collectivités locales (orientation 2)
 - Dans ce défi, il est question de collectivités locales. Ces dernières correspondant aux municipalités, villes, villages et municipalités régionales de comté. Nous croyons que les territoires fauniques structurés, que sont les zecs, font partie de cette communauté et que par leur délégation de gestion, ils devraient faire partie de ce groupe pour avoir l'opportunité de signifier, comme les autres, leurs préoccupations, leurs valeurs et leurs besoins en ce qui a trait au milieu forestier.

- Les Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) (orientation 2)
 - La complexité liée au fonctionnement des TGIRT et des processus de planification forestière augmente la charge de travail des zecs et de leur professionnel rendant les suivis difficile et laborieux.
 - Par souci de compréhension et d'intégration de l'ensemble des enjeux, les organismes fauniques s'intéressent aux préoccupations des forestiers et tentent de les intégrer aux enjeux fauniques. À l'inverse, il a été remarqué au sein du réseau des zecs que la perception des efforts des forestiers à comprendre les enjeux fauniques est insuffisante et que cela mine le dialogue entre ces intervenants essentiels à la gestion intégrée des ressources.
 - S'assurer que toute l'information provenant de ces tables et nécessaire à la planification de l'aménagement forestier intégré soit de qualité, complète, à jour et compréhensible.
 - L'harmonisation n'est mentionnée nulle part dans le projet de la SADF. Pourtant, elle constitue une étape critique de la gestion intégrée des ressources. Nonobstant ce fait, cette étape est considérée comme celle ayant le plus de problématiques auprès des zecs. Celles-ci se sentant négligées, incomprises et impuissantes. La plupart du temps, aucune rétroaction n'est réalisée sur le suivi de ces ententes.

- L'absence d'une cible pour mesurer le taux de satisfaction des participants à la planification de l'aménagement forestier intégré et à l'égard des TGIRT ne permet pas au Ministère de prétendre à une réelle amélioration de la qualité de la participation des acteurs du milieu.
- Les forêts de proximité (orientation 2)
 - La mise en place, sans cesse retardée, des forêts de proximité décourage les intervenants ayant déjà mis beaucoup d'efforts dans le développement de projets pilotes.
 - Les zecs ont déjà une délégation de gestion faunique et, pour plusieurs, elles offrent des produits et services récréotouristiques. Nous croyons qu'il pourrait être bénéfique d'inclure des zecs comme « communautés » pouvant déposer un projet pilote de forêt de proximité. Le réseau des zecs ayant déjà certaines ressources et compétences disponibles pour gérer l'attribution de volume de matière ligneuse et en faire la mise en marché. Ceci pourrait permettre de consolider la situation parfois difficile des organismes gestionnaires déjà délégataires de l'État dans la gestion de la faune.

DÉFI 2 :

**UN AMÉNAGEMENT FORESTIER QUI ASSURE LA DURABILITÉ DES
ÉCOSYSTÈMES**

Zecs Québec voit d'un bon œil :

- L'idée générale de ce défi
 - Les orientations mises en place pour relever ce défi sont très louables et font partie intégrante de la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique. Ce défi représente un peu le cœur de la SADF et ce mode de gestion semble être la bonne voie afin d'assurer la durabilité des écosystèmes.

Zecs Québec déplore :

- Les objectifs liés à l'amélioration des forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles (orientation 1)
 - Dans le contexte des changements climatiques et considérant que les forêts sont des systèmes complexes à l'intérieur desquels s'opèrent dorénavant des activités humaines, il est utopique de baser l'aménagement sur une période préindustrielle, pendant laquelle les réalités étaient loin d'être celles d'aujourd'hui.
 - L'enjeu de la structure d'âge est également problématique puisqu'il n'est pas géré à la même échelle que celle des autres intervenants, dont les zecs. Tout le territoire d'une même zec peut être ciblé par un rajeunissement massif, ne permettant pas la viabilité des activités d'exploitation faunique à court terme. De plus, il est très difficile, voire impossible avec les moyens actuels, pour un intervenant de comprendre et d'anticiper les répercussions des décisions prises en lien avec cet enjeu.

- Les objectifs liés au maintien des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier (orientation 2)
 - Zecs Québec se pose de nombreuses questions. Il est capital que les sites fauniques d'intérêts des zecs fassent partie de ces attentions particulières et qu'elles fassent aussi partie des intérêts socioéconomiques. À la lecture des objectifs et des actions décrits dans cette orientation, nous croyons comprendre que le « Guide d'intégration des besoins associés aux espèces fauniques dans la planification forestière »¹, écrit par le secteur Faune en 2013, sera appliqué mur à mur. Ce serait un bon point de départ pour les acteurs du milieu faunique!

- La contribution à la définition de nouveaux statuts d'aires protégées en milieu forestier (orientation 3)
 - Il est mentionné dans le projet de la SADF qu'il y aura une contribution d'aires de gestion des habitats et des espèces, de paysages terrestres et marins protégés et d'aires protégées avec utilisation durable des ressources naturelles et ce, en faisant valoir les secteurs d'intérêt pour la conservation situés dans les réserves fauniques. Les zecs forment le réseau faunique le plus fréquenté au Québec et nous considérons que tous ces Québécois méritent également d'avoir accès à des habitats, des espèces et des paysages protégés.

- La protection des milieux aquatiques (orientation 5)
 - Il est d'une importance capitale de minimiser les effets des chemins sur le milieu et la faune aquatique en permettant de planifier le développement du réseau routier forestier, de même que l'entretien et la fermeture des chemins après la récolte. Toutefois, il est tout aussi essentiel d'élaborer une politique qui permettra aux gestionnaires fauniques d'assurer la gestion de leurs mandats de contrôle faunique en limitant les accès et le braconnage dans les TFS.

¹ **Bujold, F.** (2013). Guide d'intégration des besoins associés aux espèces fauniques dans la planification forestière, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 66p.

DÉFI 3 :

**UN MILIEU FORESTIER PRODUCTIF ET CRÉATEUR DE RICHESSES
DIVERSIFIÉES**

Zecs Québec voit d'un bon œil :

- La diversification des produits tirés de la forêt
 - Le rapport du Chantier sur la production de bois² mentionne que la faune et l'hébergement sont le 2^e secteur en importance selon les revenus totaux et ce, bien avant l'aménagement forestier. En outre, ce rapport appuie les enjeux de Zecs Québec en signalant qu'il y a « des progrès importants au chapitre de l'harmonisation des usages » mais « qu'il reste beaucoup à faire pour assurer une réelle intégration et pour favoriser une production concertée et complémentaire de la richesse ».

Zecs Québec déplore :

- Les aires d'intensification de production ligneuse (AIPL) (orientation 1)
 - Zecs Québec réitère que la mise en place des AIPL ne devra en aucun cas modifier le zonage et la vocation des territoires prévue au plan d'affectation du territoire public. De plus, nous demandons à ce qu'une harmonisation intégrée des usages soit réalisée et que les enjeux et préoccupations des zecs soient, non seulement considérés, mais réellement pris en compte.
- L'amélioration de l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources (orientation 2)
 - Zecs Québec maintient sa position et sa recommandation à l'effet que si les organismes fauniques, telles les zecs, avaient un soutien adéquat, ces enjeux seraient futiles. Dans le cas inverse, cette orientation devient biaisée.

² **BEAUREGARD, Robert** (2015). Chantier sur la production de bois, *Le volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts*, Rapport final, Février 2015, 65p. [En ligne] <http://rendezvousdelaforet.gouv.qc.ca/chantiers/production-bois.asp>

- La gestion intégrée du réseau de chemins en milieu forestier (orientation 2)
 - L'énoncé est très vague à ce sujet. Zecs Québec est d'avis que l'élaboration d'une politique qui permettrait aux gestionnaires fauniques de participer pleinement au développement du réseau routier forestier, de même que l'entretien et la fermeture des chemins après la récolte afin de leur donner les moyens d'assurer pleinement la gestion de leurs mandats de contrôle faunique serait plus que nécessaire. De plus, il est aussi important de donner les moyens financiers aux gestionnaires fauniques de participer au développement et à l'entretien de ce réseau routier forestier.

- Le développement des services offerts au sein des territoires structurés par un aménagement forestier adapté (orientation 2)
 - Zecs Québec dénonce un recul notable avec la disparition des actions suivantes qui étaient présentes dans la version de la SADF en consultation en 2010 :
 - maintenir et constituer un couvert forestier permettant d'assurer la qualité de l'expérience vécue en forêt et la qualité des habitats pour les espèces recherchées par la clientèle de ces territoires et ;
 - localiser, lors de la préparation des plans d'aménagement forestier intégré, les secteurs d'intérêt majeur inhérents au développement des activités des territoires structurés.
 - Le retrait de ces 2 actions cache un désengagement du Ministère à intégrer des enjeux cruciaux des zecs par rapport à leur développement.

DÉFI 4 :

UNE INDUSTRIE DES PRODUITS DU BOIS ET DES ENTREPRISES FORESTIÈRES DIVERSIFIÉES, COMPÉTITIVES ET INNOVANTES

Zecs Québec déplore :

- Le développement d'entreprises fauniques, écotouristiques et récréotouristiques (orientation 2)
 - Zecs Québec regrette le retrait des actions suivantes qui étaient présentes dans la version en consultation en 2010 :
 - revoir le cadre d'intervention sur la consolidation et le développement du secteur de la pourvoirie, et élaborer une politique sur les réserves fauniques et un cadre d'intervention sur les zecs ;
 - élaborer une stratégie de promotion et le développement des activités de chasse, pêche et piégeage et ;
 - développement des mesures et des programmes favorisant l'implantation et la consolidation des pourvoiries et des zecs.
 - Zecs Québec constate que les actions précédentes ne vont pas nécessairement dans la SADF, mais plutôt dans une stratégie faunique qui n'existe pas encore. Par conséquent, Zecs Québec fait la recommandation suivante :

Zecs Québec recommande l'élaboration d'une stratégie faunique qui permettra une réelle prise en considération des enjeux fauniques dans la mise en valeur des ressources du milieu forestier.

CONCLUSION

Le projet de SADF en consultation a de quoi inquiéter les gestionnaires de zecs. Étant donné que plusieurs libellés ont été modifiés, retirés ou nuancés, nous percevons un désengagement du Ministère face à l'intégration et à son niveau de préoccupation de ses partenaires et des acteurs du milieu forestier.

En continuant de gérer indépendamment la forêt et la faune, sans les intégrer l'une avec l'autre, nous prévoyons encore plusieurs longues années de combat où les gestionnaires fauniques seront encore et toujours perçus comme une contrainte plutôt que comme de réels partenaires.

Beaucoup de bonnes idées émanent de la SADF, mais il reste également un travail colossal à réaliser pour la peaufiner.